



Pose d'un ballon d'eau chaude dans un cellier

Par **leba95**, le **22/02/2010** à **21:39**

Bonjour, mon bailleur prévoit de me supprimer mon chauffe eau au gaz par un ballon d'eau chaude. pour effectuer cette opération il vont mettre le ballon dans une local ayant une porte et une fenêtre qui sert de cellier (a l'intérieur il y a un vide ordure condamner depuis peut pour cause d' amiante) avec la pose de ce ballon il me condamne ma fenêtre. mes questions sont: ont ils le droit de me mettre un ballon dans cette pièce. puis je refuser la réalisation des ces travaux car 250 litre ne suffiront pas pour une faille avec 2 enfants doit il me baisser mon loyer pour la perte de la surface habitable. et doit il le signaler au impôt le fait de la diminution de la surface habitable ainsi que la perte du vide ordure.